

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020**

N° 2020/2/27

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

### Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

### Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;  
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOUR Bernard.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

### Objet : Versement d'une subvention du budget général vers le budget du tourisme

Monsieur le président rappelle à l'assemblée les différentes réflexions et simulations budgétaires engagées en 2019 concernant le budget du tourisme.

Il précise que malgré l'instauration de la taxe de séjour intercommunale, les recettes générées par celle-ci ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses du budget tourisme.

Le président présente donc le projet du budget tourisme pour l'année 2020.

Il propose donc de verser une subvention du budget général (nomenclature comptable M14 - article 65 735 - subvention de fonctionnement) vers le budget du tourisme (nomenclature comptable M4 - article 74 - subvention d'exploitation) d'un montant de 56 485 euros pour l'exercice budgétaire 2020 afin d'équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter la proposition du président.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.
- Donne l'autorisation au président de signer tous les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020  
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*